

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION DUI ADOS 10-17 ANS DIRECTION JEUNESSE 2026-2027

Le dossier doit être renseigné, signé et transmis au Guichet Unique, **les champs accompagnés d'un astérisque (*) sont obligatoires.**

Activités proposées : Centre Ados (collégien et jusqu'à 17 ans) et CLJ Plage (12-17 ans), Clubs Ados (collégien et jusqu'à 14 ans), Mercredipasserelles Ados (CM2 à 5ème) ; Séjours (collégien et jusqu'à 17 ans); Stages thématiques (collégien et jusqu'à 17 ans).

ENFANT*

Nom : **Prénom :**
Date de naissance :
Mail :@ **Tel portable :**
Etablissement scolaire : **Classe :**

PARENTS*
Responsable 1*

Nom de famille :
 Prénom :
 Date de naissance : / /
 Lieu de naissance :

Tel domicile :
 Tel portable :
 Mail :@

Activité professionnelle* :

- ☐ En activité : nom de l'employeur :
☐ En cours de recherche d'emploi
☐ Sans profession
☐ Autres :

Responsable 2*

Nom de famille :
 Prénom :
 Date de naissance : / /
 Lieu de naissance :

Tel domicile :
 Tel portable :
 Mail :@

Activité professionnelle* :

- ☐ En activité : nom de l'employeur
☐ En cours de recherche d'emploi
☐ Sans profession
☐ Autres :

Situation familiale actuelle :

- ☐ Marié / Pacsé ☐ Célibataire ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐
 Vie maritale/concubinage ☐ Veuf (Ve)

REGIME D'APPARTENANCE* :

- ☐ Régime général de la sécurité sociale ☐ MSA
☐ Autre :

En cas de divorce ou séparation, merci d'indiquer le nom et prénom du nouveau conjoint :

Dans le cas où l'enfant ne devrait pas être remis à l'un des deux parents, merci de nous joindre le jugement de divorce ou la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales.

Organisme versant les allocations familiales :

- ☐ CAF des Alpes Maritimes
 N° Allocataire :
☐ Autre :

Nombre d'enfants à charge :

Nom et adresse complète de facturation du (des) responsable(s) légal(aux)

.....

Certifie l'exactitude des renseignements et des accords portés sur ce document,

M'engage à souscrire l'assurance scolaire et à en justifier par une attestation d'assurance avant le début des activités concernées.

M'engage à communiquer tout changement relatif à ces renseignements.

J'accepte les conditions du Règlement Intérieur et ses mises à jour ultérieures, dont j'ai pris connaissance, sur le site du Guichet Unique.

J'autorise les responsables des activités municipales à prendre les dispositions nécessaires en cas d'intervention médicale d'urgence.

Fait à Antibes, le :

Signature(s) des responsables légaux :

Personnes à contacter et habilitées pour 2026-2027

En dehors du responsable 1 et du responsable 2. A ce titre, une pièce d'identité pourra alors être demandée.

NOM Prénom	Qualité (grand-mère, oncle...)	Téléphone fixe	Téléphone portable	Personnes à contacter en cas d'urgence et/ou habilitée à récupérer l'enfant	
				☐ En cas d'urgence	☐ Habilitée
				☐ En cas d'urgence	☐ Habilitée
				☐ En cas d'urgence	☐ Habilitée
				☐ En cas d'urgence	☐ Habilitée

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIRES

- ☐ Fiche Sanitaire de liaison ci-jointe.
 - ☐ Justificatif de domicile sur la commune d'Antibes Juan les Pins ou certificat de scolarité.
 - ☐ Attestation de réussite au « savoir nager en sécurité » **obligatoire** pour les inscriptions au CLJ Plage, Centre Ados, Club Ados, animations avec activités aquatiques.
 - ☐ Le carnet de santé (photocopie des pages de vaccinations obligatoires).
 - ☐ Attestation d'assurance en responsabilité civile ou scolaire
 - ☐ Photocopie du dernier bulletin de salaire pour chaque parent ; pour les non-salariés, un justificatif d'activité professionnelle (extrait du registre du commerce récent, déclaration URSSAF, fiche RNE de moins de 6 mois).
 - ☐ Pour les allocataires CAF, transmettre la notification du Quotient Familial (QF).
 - ☐ Pour les personnes ne fournissant pas de QF, transmettre la photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition + les prestations familiales (si plusieurs enfants).
- Important : Si aucun document justificatif des revenus n'est transmis au service, le tarif maximum sera appliqué aux réservations.**

IMPORTANT : DISPOSITIONS PARTICULIERES EN MATIERE DE SANTE

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est obligatoire pour les ados présentant une maladie chronique (diabète, épilepsie, asthme, allergies...), nécessitant un régime alimentaire spécifique, la prise régulière de médicaments, un accompagnement particulier (handicap) ou des gestes d'urgence.

Pour mettre en place un PAI, les familles doivent fournir un certificat médical du médecin traitant et adresser un courrier confidentiel au Service de la Santé Scolaire. (Tel: 04.92.90.54.80), situé : Le Richelieu, 16, boulevard Foch 06600 Antibes

☐ Je joins au dossier un pli confidentiel

Attention : Votre enfant ne peut pas être accueilli avant la mise en place effective d'un P.A.I.

DROITS ET AUTORISATIONS PARENTALES ANNÉE 2026-2027

Autorisation pour les sorties organisées :

- ☐ **J'autorise** mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre du programme d'animation (centre Ados, CLJ Plage, club Ados, Mercredis-passerelles...).
- ☐ **Je n'autorise pas** mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre du programme d'animation (centre Ados, CLJ Plage, club Ados, Mercredis-passerelles, ...).

Autorisation d'arrivée et de départ des centres d'accueil :

- ☐ **Je viens chercher** mon enfant à l'accueil du centre Ados, CLJ Plage, club Ados, mercredis-passerelles, stages thématiques ou j'autorise les personnes mentionnées dans le tableau « personnes autorisées à récupérer le mineur ».
- ☐ **J'autorise** mon enfant à **arriver seul(e)** au centre Ados, CLJ Plage, club Ados, mercredis-passerelles, stages thématiques **et à repartir seul(e)** à la fin des activités.

Particularités complémentaires à remplir en cas de situation exceptionnelle :

- ☐ **J'autorise** mon enfant à quitter seul le site dans le cas d'une fermeture prématurée pour cause de fortes intempéries.
- ☐ **Je n'autorise pas** mon enfant à quitter seul le site et je viendrai le chercher en personne (ou ce sera une personne indiquée dans le tableau « personnes autorisées à récupérer le mineur ») sur le lieu de repli qui me sera transmis par l'équipe pédagogique.

Autorisation de « Droit à l'image » :

- ☐ **J'autorise** la Commune à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos, prises par le personnel municipal dans le cadre d'activités péri ou extrascolaires, pour la présentation de ces activités par la Commune sur tous ses supports (affichage, presse municipale, site internet de la Ville, Réseaux sociaux...) pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la rentrée scolaire 2026 - 2027.
- ☐ **J'autorise**, dans le cadre de reportages réalisés au sein des établissements municipaux, les médias (télévision et radio) à utiliser l'image de mon enfant sous forme de photographies ou de vidéos prises dans un environnement collectif (vue d'ensemble) ou dans un environnement individuel (interview par exemple), pour une durée ne pouvant excéder 1 an à compter de la date du reportage.
- ☐ **Je n'autorise pas** l'utilisation de l'image de mon enfant au titre de reportage par les médias

Autorisation de réception d'informations par voie électronique ou téléphonique :

- ☐ **J'autorise** les services municipaux à envoyer à mon enfant via les téléphones (SMS) et/ou les mails, des messages à caractère informatif sur l'actualité et les services proposés par la Direction Jeunesse.
- ☐ **Je n'autorise pas** les services municipaux à envoyer à mon enfant via les téléphones (SMS) et/ou les mails, des messages à caractère informatif sur l'actualité et les services proposés par la Direction Jeunesse.

INFORMATIONS POUR LES ACTIVITES DE LOISIRS ADOS

Demande SMS pour les activités jeunesse :

Un service d'alerte par SMS est proposé afin d'informer les familles de l'ouverture des campagnes d'inscription aux activités jeunesse.

- ☐ **J'autorise** l'utilisation de mon numéro de téléphone portable pour la réception de SMS d'information relatifs aux activités de la Direction Jeunesse.
- ☐ **Je n'autorise pas** l'utilisation de mon numéro de téléphone portable pour la réception de SMS d'information relatifs aux activités de la Direction Jeunesse.

Demande SMS pour les activités jeunesse durant les vacances scolaires :

Un service d'alerte par SMS est proposé afin d'informer les familles de l'ouverture des campagnes d'inscription aux activités jeunesse durant les vacances scolaires. Cochez cette case si vous souhaitez être informé de l'ouverture des inscriptions aux activités jeunesse pour chaque période de vacances scolaires :

- ☐ **Je souhaite être alerté par SMS de l'ouverture des campagnes d'inscriptions aux activités jeunesse des vacances scolaires**

IMPORTANT :

Si le présent Dossier Unique Ados est complet et transmis dans les délais impartis, vous pourrez vous inscrire en ligne pour les activités des vacances.

➤**Pour les petites vacances scolaires** : Le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique 1 mois avant chaque campagne d'inscription en ligne.

➤**Pour les grandes vacances scolaires 2027** : Le présent dossier doit être renseigné et transmis au Guichet Unique au plus tard le 15/04/2027.

ACTIVITE CLUB ADOS 2026-2027

L'activité « club ados » propose des activités pour les collégiens jusqu'à 14 ans. Celles-ci se dérouleront les vendredis soir ou les samedis/dimanches en journée, ½ journée ou soir hors période de vacances scolaires.

Une équipe pédagogique aura en charge vos enfants sur ces différents temps.

Un programme « club ados » est proposé hors vacances scolaires, par trimestre. Les tarifs sont dégressifs selon Quotient Familial (QF).

Un nombre minimum d'enfants inscrits est nécessaire pour que le club ados se déroule.

Les inscriptions sont autorisées au cours du trimestre sous réserves des places disponibles et de la validation du **DUI Ados** (Dossier Unique d'Inscription Ados) par le Guichet Unique. Toute inscription doit se faire au minimum 4 jours avant le début de l'activité concernée. Les inscriptions se font directement auprès du Guichet Unique par messagerie électronique accessible sur le portail de la ville d'Antibes Juan les pins, par téléphone, ou à l'accueil situé Immeuble Orange Bleu - RdC, 11 Bd Gustave Chancel, 06600 Antibes. L'activité doit être réglé avant la sortie, faute de quoi l'inscription ne pourra être prise en compte.

Les inscriptions se font au choix : possibilité de réserver de 1 à 3 séances par adolescent par trimestre.

Au-delà des 3 sorties réservées initiales, la famille pourra inscrire l'adolescent sur une liste d'attente et l'inscrire à des sorties supplémentaires s'il y a des désistements et sous réserves des places disponibles restantes. La famille sera contactée par le service Guichet Unique pour finaliser l'inscription en fonction des places disponibles et procéder au paiement.

Aucun repas organisé par la ville n'est prévu dans l'accueil « club ados ». Il sera précisé aux familles si l'adolescent doit prévoir un pique-nique et /ou un équipement spécifique selon l'activité. S'il y a lieu, les transports en bus jusqu'au lieu de déroulement de l'activité sont assurés par la Ville et sont inclus dans l'accueil « club ados ».

En cas d'annulation par la famille, les demandes de remboursement devront être adressées par écrit au Guichet Unique par les représentants légaux conformément aux dispositions de l'article 11 « remboursement » et article 10.2 « annulation de l'inscription » du Règlement Intérieur des Activités Jeunesse 10-17 ans.

Pour les modalités de remboursements ou de reports de séances, les familles sont invitées à se rapprocher du service Guichet Unique.

Le planning des sorties Club Ados, sera communiqué ultérieurement par le service Animation Jeune.

Pour plus de renseignements sur les activités vous pouvez contacter le ☎ **06 20 96 58 75** ou le ☎ **07 62 14 06 39** Ou par mail : SAJ@ville-antibes.fr

ACTIVITE MERCREDIS-PASSERELLES ADOS 2026-2027

Il s'agit d'un accueil de loisirs éducatifs à destination d'enfants scolarisés du **CM2 à la 5^{ème}** (10 ans à 14 ans), le **mercredi après-midi avec** repas (prévu sur l'école Jacques Prévert) **ou sans repas** à l'Espace jeunesse des Semboules (Complexe Jeunesse et Sports Paul Charpin) **ou le mercredi toute la journée avec repas**. Compte-tenu de la spécificité du dispositif dit « passerelle entre l'élémentaire et le collège », l'âge minimum est de 10 ans pour autoriser l'inscription aux accueils du mercredi et d'être scolarisé en CM2.

Les enfants âgés de 10 ans, qui terminent leur scolarité en classe élémentaire, peuvent ainsi côtoyer des jeunes collégiens de la même tranche d'âge et partager, sous l'encadrement d'un personnel qualifié, des activités éducatives et ludiques, contribuant à leur éveil et leur autonomie. Un programme est déterminé par l'équipe d'animation encadrante.

Les représentants légaux peuvent en prendre connaissance directement auprès de l'équipe d'animation ou sur le site internet de la Ville au lien suivant : <https://www.antibes-juanlespins.com/vivre-a-antibes/11-16-ans> ou en contactant directement le service Animation Jeunesse de la Direction Jeunesse : SAJ@ville-antibes.fr téléphone **07.62.14.06.39 – 06.20.96.58.75**.

Le service se réserve le droit de modifier, d'annuler le programme d'animation, les horaires ou le lieu pour raison de service, ou en cas de force majeure (mauvaises conditions météo, etc...).

Un nombre minimum d'enfants inscrits est nécessaire pour que le mercredi-passerelle se déroule, faute de quoi la Direction Jeunesse se réserve le droit d'annuler l'activité après avoir prévenu les parents.

Les inscriptions se réalisent pour la totalité du trimestre et sont autorisées au cours du trimestre sous réserves de places disponibles et de la validation du Dossier Unique d'Inscription Ados par le Guichet Unique.

La facturation sera proratisée. Les tarifs sont dégressifs selon Quotient Familial.

En cas d'annulation par la famille, les demandes de remboursement devront être adressées par écrit au Guichet Unique par les représentants légaux.

Pour les modalités de remboursements ou de reports de séances, les familles sont invitées à se rapprocher du service Guichet Unique, conformément aux dispositions de l'article 11 « remboursement » et article 10.2 « annulation de l'inscription » du Règlement Intérieur des Activités Jeunesse 10-17 ans.

Mercredi après-midi Accueil avec repas fourni par la Ville :

L'accueil des enfants est assuré de 12h30 à 18h00.

Arrivée obligatoire à 12h30 à l'espace jeunesse des Semboules (Repas à l'école J. Prévert)

Sortie échelonnée à partir de 17h00 jusqu'à 18h00.

Mercredi après-midi Accueil sans repas :

L'accueil des enfants est assuré de 13h00 à 18h00.

Arrivée échelonnée à partir de 13h00 jusqu'à 14h00 à l'espace jeunesse des Semboules

Sortie échelonnée à partir de 17h00 jusqu'à 18h00.

Mercredi journée avec repas :

L'accueil des enfants est assuré de 08h00 à 18h00.

Arrivée échelonnée à partir de 08h00 jusqu'à 09h00 à l'espace jeunesse des Semboules (Repas à l'école J. Prévert).

Sortie échelonnée à partir de 17h00 jusqu'à 18h00.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Activités prévues (Sous réserve de modifications par le service animation jeunesse) **entre le 2 septembre 2026 et le 30 juin 2027 :**

Un programme multi activités est proposé chaque trimestre, selon une thématique poursuivie tout au long du trimestre, permettant une grande variété d'animations autour du sport, de la culture, de la nature, de jeux menés, du bricolage, des loisirs créatifs, de la musique, des débats et réflexions, etc. L'activité se déroule à l'Espace Jeunesse des Semboules, Complexe Paul Charpin.

Merci de cocher les trimestres pour le(s)quel(s) vous souhaitez inscrire votre enfant :

Si vous cochez l'une des cases ci-dessous, votre inscription sera prise en compte sur le trimestre concerné avec ou sans repas au moment du dépôt du dossier.

Choix du/des trimestre(s)	Après-midi avec repas	Après-midi sans repas	Journée entière avec repas	Activités proposées
1er trimestre du 02/09/2026 au 16/12/2026	☐	☐	☐	Des activités ludiques, des ateliers thématiques proposés aux jeunes avec une finalité : graff, sports de raquette, jeux virtuels, activités manuelles, bowling, etc...
2ème trimestre du 06/01/2027 au 31/03/2027	☐	☐	☐	
3ème trimestre du 07/04/2027 au 30/06/2027	☐	☐	☐	



La Caisse d'Allocation familiale (CAF) est un partenaire principal dans le développement et le financement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires proposés et organisés par la Ville d'Antibes Juan les Pins.

**FICHE
SANITAIRE DE
LIAISON
2026-2027**

ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

☐

GARÇON

☐

FILLE

Cette fiche sanitaire permet de recueillir des informations utiles afin d'accompagner dans les meilleures conditions sanitaires possibles votre enfant durant les activités périscolaires et extrascolaires organisées par la ville d'Antibes.

Pour toutes questions liées à la santé de l'enfant, merci de vous rapprocher du service Santé Scolaire

04 92 90 54 80

Autorité parentale

NOM R1 :

Prénom R1 :

Téléphone R1 :

☐

Mère

☐

Père

NOM R2 :

Prénom R2 :

Téléphone R2 :

☐

Mère

☐

Père

Contacts autorisés à récupérer l'enfant

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Médecin traitant

NOM :

Prénom :

Vaccinations obligatoires

A jour des vaccinations obligatoires

☐

Oui

☐

Non

Important :

Pour les enfants scolarisés au collège ou au lycée, vous devez joindre les photocopies de la page des vaccins du carnet de santé avec la fiche sanitaire

Antécédents médicaux

Veuillez indiquer les antécédents médicaux, chirurgicaux ou tout autre élément pouvant avoir des répercussions sur le séjour ?

Accompagnement spécifique : Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou/et Handicap

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être établi pour accueillir en activités péri et extrascolaires les enfants présentant des maladies chroniques (allergies alimentaire, médicamenteuses, diabète, épilepsie, asthme...).

Avez-vous fait une demande de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? Oui ☐ Non ☐

Votre enfant ne peut pas être accueilli avant la mise en place effective d'un P.A.I auprès de la Santé Scolaire.

Si vous avez coché oui à la question ci-dessus, merci de préciser la cause :

PAI alimentaire ☐ _____
PAI médical ☐ _____

Votre enfant est-il en situation de handicap notification MDA ? (Anciennement MDPH) Oui ☐ Non ☐

Votre enfant bénéficie-t-il d'un AESH ? (Accompagnement d'un adulte) Oui ☐ Non ☐

Pathologies aiguës

L'enfant suit ou doit suivre un traitement médical pendant les séjours avec nuitées ? Oui ☐ Non ☐

(Si oui une ordonnance récente et les médicaments correspondants doivent être joints (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Informations complémentaires

Votre enfant porte-t-il :

Des lunettes ☐ des lentilles ☐ des prothèses auditives ☐ des prothèses dentaires ☐

Autre(s) précisez

Je soussigné, Nom Prénom : Responsable légal de l'enfant,
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable des activités à prendre, le cas échéant,
toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

TARIFICATION JEUNESSE 2026

Activités	Age minimum	Age maximum	Inscription	Dégressivité	Taux D'effort	Prix Plafond	Prix Plancher
ALSH Centre Ados	Scolarisé au collège	17 ans	Prix à la Journée Inscription à la semaine (Avec Repas)	Oui	0,9	15 €	3 €
ALSH : Centre de Loisirs Jeunes Plage (CLJ Plage)	12 ans	17 ans	Prix à la Journée Inscription à la semaine (avec Repas)	Oui	0,9	15 €	3 €
Club Ados Evasion	Scolarisé au collège	14 ans	Prix à la 1/2 Journée ou soirée (sans repas) Inscription à la sortie	Oui	0,5	8 €	2 €
Club Ados Aventure	Scolarisé au collège	14 ans	Prix à la Journée Ou soirée (sans repas) Inscription à la sortie	Oui	1	20 €	7 €
Club Ados (Gratuit selon programme)	Scolarisé au collège	14 ans	Gratuit (sans repas) Inscription à la sortie	Oui		0 €	0 €
Sortie Escapade	Scolarisé au collège	17 ans	Prix à la 1/2 journée Ou soirée Inscription à la sortie ou au trimestre (sans repas)	Oui	0,5	8 €	2 €
Sortie Découverte	Scolarisé au collège	17 ans	Prix à la Journée ou soirée Inscription à la sortie ou au trimestre (sans repas)	Oui	1	20 €	7 €
Actions Educatives de Proximité (gratuit)	Scolarisé au collège	17 ans	Inscription à l'activité ou au trimestre	Non		0 €	0 €
Accompagnement à la scolarité (gratuit)	Scolarisé au collège	17 ans	Inscription à l'année scolaire	Non		0 €	0 €
Mini Séjour	Scolarisé au collège	17 ans	Prix à la nuitée Inscription au Mini Séjour	Oui	1	20 €	6 €
Séjours de Vacances	Scolarisé au collège	17 ans	Prix à la nuitée Inscription au Séjour	Oui	2,7	53 €	7 €
Mercredi passerelle ados (CM2 à 5ème) sans repas	10 ans	14 ans	Prix à la demi-journée Inscription au trimestre (sans repas)	Oui	0,4	8 €	2 €
Mercredi passerelle ados (CM2 à 5ème) avec repas	10 ans	14 ans	Prix à la demi-journée Inscription au trimestre (avec repas fourni)	Oui	0,6	10 €	3 €
Mercredi passerelle atelier 1 atelier (CM2 à 5ème)	10 ans	14 ans	Prix pour 2h (1 atelier) Inscription au trimestre (sans Repas)	Oui	0,4	4 €	1 €
Mercredi passerelle atelier 2 ateliers (CM2 à 5ème)	10 ans	14 ans	Prix pour 4h (2 ateliers) Inscription au trimestre (sans Repas)	Oui	0,4	8 €	2 €

Activités	Age minimum	Age maximum	Inscription	Dégressivité	Taux D'effort	Prix Plancher	
Atelier Espace Musique	6 ans	17 ans	Prix à la Séance (1/2h)	Non	<u>Forfait</u>	2 €	
Studio de Répétition musique	10 ans	17 ans	Prix à la Séance 2 heures	Non	<u>Forfait</u>	5 €	
Stages musique (sans prestataire)	10 ans	17 ans	Prix au stage inscription au stage	Oui	0,5	14 €	3 €
Stages musique (avec prestataire)	10 ans	17 ans	Prix au stage inscription au stage	Oui	0,5	50 €	15 €
Stages et ateliers thématiques (activité à la journée sans prestataire)	Scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la journée	Oui	0,5	14 €	3 €
Stages et ateliers thématiques (activité à la journée avec prestataire)	Scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la journée avec prestataire	Oui	0,5	50 €	15 €
Stages et ateliers thématiques (activité à la 1/2 journée sans prestataire)	Scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la 1/2 journée	Oui	0,5	7 €	1,50 €
Stages et ateliers thématiques (activité à la 1/2 journée avec prestataire)	Scolarisé au collège	17 ans	Prix au stage Inscription au stage activité à la 1/2 journée	Oui	0,5	25 €	7,50 €

Tarifs horaires adolescents en situation de handicap

Activités	Age minimum	Age maximum	Inscription	Dégressivité	Taux D'effort	Prix Plafond	Prix Plancher
ALSH Centre Ados	Scolarisé au collège	17 ans	Prix à l'heure Inscription à la semaine (Avec Repas)	Oui	0,11	1,87 €	0,37 €
ALSH : Centre De Loisirs Jeunes Plage (CLJ Plage)	12 ans	17 ans	Prix à l'heure Inscription à la semaine (Avec Repas)	Oui	0,11	1,87 €	0,37 €
Mercredi passerelle ados (CM2 à 5ème)	10 ans	14 ans	Prix à l'heure Inscription au trimestre (Sans repas)	Oui	0,08	1 €	0,25 €

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies au cours de l'inscription sont enregistrées et utilisées par la commune d'Antibes Juan-les-Pins, de manière à permettre l'accueil de votre enfant au sein des activités et accueils organisés par la commune.

Les données sont nécessaires pour l'organisation de l'accueil des enfants, la facturation du service ou encore l'obtention de financements publics. Certaines données sont également obligatoires pour permettre l'accueil de votre enfant dans la collectivité, comme les relevés de vaccinations obligatoires.

Les données sont accessibles aux services mairie concernés. Elles peuvent être partiellement partagées avec les partenaires institutionnels (comme la CAF).

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

La commune a nommé un délégué à la protection des données. Vous pouvez le contacter pour poser toute question relative à la protection de vos données, ou exercer ces droits auprès de lui, en joignant alors un justificatif d'identité, par email à l'adresse suivante : rgpd@ville-antibes.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Sous-Finalité	Base légale	Données	Durée de conservation	Destinataires
Gestion de l'accueil (vérification des présences, préparation des repas, organisation matérielle)	Contrat avec les personnes concernées	Responsables légaux (identité, informations personnelles, adresses, coordonnées de contact), personnes habilitées à chercher l'enfant	Année d'inscription avant transfert en archive intermédiaire ou destruction	Service inscription (guichet unique), service en charge de l'accueil, direction
Facturation (établissement des factures, établissement du tarif social, comptabilité)	Contrat avec les personnes concernées	Adresse de facturation, coordonnées bancaires, données fiscales	10 ans	Service inscription (guichet unique), service administratif et financier, direction
Communication envers les parents et le public	Consentement des responsables légaux	Images ou voix de l'enfant captées pendant les activités	Le temps de l'inscription (si refus), le temps de validité de l'autorisation (si acceptation)	Service en charge de l'accueil
Suivi sanitaire et adaptation de l'accueil en fonction de l'état de santé de l'enfant	Obligation légale de fourniture d'une fiche sanitaire. Arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs	Relevés des vaccins obligatoires, Antécédents médicaux et chirurgicaux. Pathologies chroniques ou aiguës (PAI), Données de la fiche sanitaire, éventuel PAI	Durée de la scolarité avant transfert en archive intermédiaire ou destruction	Service de santé municipal (santé scolaire), service en charge de l'accueil (pour les informations nécessaires à l'accueil de l'enfant)
Obtention de financements (CAF)	Intérêt légitime du responsable de traitement de bonne gestion financière de la structure	Numéro d'allocataire	Année d'inscription avant transfert en archive intermédiaire ou destruction	Service inscription (guichet unique), service administratif et financier, direction, santé scolaire
Simulation pour tester de nouvelles tarifications (en partenariat avec la CAF)	Intérêt légitime de proposer une tarification équitable	Quotient familial Tarifs appliqués aux familles Numéro d'allocataires	Jusqu'à l'issue des simulations et/ou expérimentations sur la tarification	Services inscriptions, facturations et régie de recette du guichet unique CAF06 et CNAF

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Accusé de réception du dépôt de Dossier Unique d'Inscription aux
activités 2026/2027

Le Guichet Unique accuse réception du Dossier Unique d'Inscription ADOS 2026/2027 :

Identification du demandeur	Date, cachet et signature du Guichet Unique
NOM Prénom Responsable 1 :	
NOM Prénom Responsable 2 :	
NOM Prénom de l'enfant :	

Pour toute information relative au suivi de votre dossier, vous pouvez contacter le guichet unique :

- [Par formulaire en ligne](#)
- Par téléphone au 04 92 90 52 90
- Sur place RdC Immeuble Orange Bleu ,11 Bd Gustave Chancel, 06600 Antibes